

En bref ...

Udaf du Calvados : mise en ligne du site internet www.udaf14.fr

Caen Habitat : nouveaux horaires des agences :

Lundi	9h00 - 12h30
Mercredi	13h30 - 16h00
Vendredi	
Mardi	9h00 - 12h30
Jeudi	

L'accueil téléphonique est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi 16h.

Calvados Habitat :

- mise en ligne du nouveau site internet www.calvados-habitat.fr
- Christophe Bureau est nommé Directeur Général de Calvados Habitat

APAGL

Jean-Luc Berho a quitté la présidence de l'APAGL. Jean-Jacques Denizard lui succède à compter du 1^{er} mars 2012

Publication de l'Anil : La politique de loyers depuis 1982 dans le parc privé, en bref , cliquer [ici](#)

Publication de la Fondation Abbé Pierre : 17^{ème} rapport annuel sur l'état du mal-logement en France, cliquer [ici](#)

Publication de l'Anah : rapport "prévenir et guérir les difficultés des copropriétés", cliquer [ici](#).

Indice de référence des loyers (IRL) au quatrième trimestre 2011 : + 2.11% sur un an. Pour en savoir plus sur la révision des loyers, cliquer [ici](#).

Neufs acteurs du logement et 5 questions aux candidats à la présidence de la République, cliquer [ici](#).

Accession à la propriété

Caen la mer s'engage

Une des priorités de Caen la mer est de favoriser le parcours résidentiel des familles sur son territoire en proposant des logements de qualité à des prix maîtrisés. C'est pourquoi dans son programme local de l'habitat 2010-2015, elle s'engage et met en place un dispositif d'aide financière en faveur des ménages, pour 266 logements neufs par an, en accession sociale à la propriété.



A qui s'adresse t-il ?

Le ménage, qu'il soit primo-accédant ou non, doit justifier de ressources imposables de l'année N-2, s'inscrivant dans les plafonds PSLA (Prêt social location-accession)

Quels sont les logements concernés ?

Il doit s'agir d'un logement neuf individuel, intermédiaire ou collectif, occupé à titre de résidence principale :

- dont le prix d'acquisition n'excède pas 2482.40 euros TTC par m².
- financé par un ou plusieurs dispositifs à l'échelon national : PSLA (location-accession), financement en zone ANRU, PTZ+ (prêt à taux zéro), PAS (prêt accession sociale).
- intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une convention avec la communauté d'agglomération Caen la mer

Quel est le montant de l'aide ?

	Ménage sans enfant	Ménage avec enfant
Logement individuel (y compris logements en bande)	2000 €	3000€
Logement collectif ou intermédiaire superposé	3000€	4000€

A noter : l'aide est directement versée au promoteur immobilier

Pour en savoir plus sur les conditions, les programmes immobiliers : contacter la Maison de l'habitat ou cliquer [ici](#).

Plafonds de loyer et de ressources

Une instruction fiscale du 17 février 2012 actualise les plafonds de loyer et de ressources pour les dispositifs Besson, Robien, Borloo et Scellier

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Dispositif Scellier performance énergétique

Le décret n° 2012-305 du 5 mars 2012 détermine le niveau de performance énergétique globale auquel doivent répondre les logements pour bénéficier du dispositif Scellier. Par exemple, pour les constructions neuves, il s'agit du label BBC2005.

Pour connaître les niveaux exigés, cliquer [ici](#).

Union sociale pour l'habitat

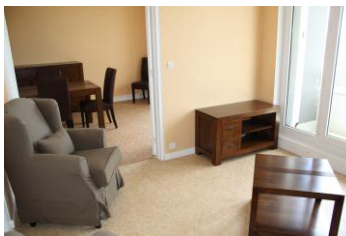
L'USH fait 10 propositions pour sortir de la crise :

- 1/ un plan de 5 ans, comportant un effort important sur les aides à la pierre, baisser les loyers et stimuler l'activité économique dans les territoires
- 2/ une action renforcée en faveur des ménages à très bas revenus
- 3/ une meilleure réponse à la demande des classes moyennes et une amélioration des parcours résidentiels
- 4/ un effort public soutenu en faveur de la rénovation urbaine et de la politique de la ville
- 5/ un effort important de réduction des coûts de production
- 6/ une réorientation des aides budgétaires et fiscales, fondée sur la proportionnalité entre les aides et leurs contreparties
- 7/ la mobilisation d'autres ressources
- 8/ un Etat stratège, des collectivités locales aux responsabilités reconnues
- 9/ une complète mise en œuvre de la loi SRU
- 10/ une coopération renforcée entre les acteurs du logement

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Informations Locales

Colocation senior à Caen



La Ville de Caen vous propose une aventure locative innovante : la colocation senior.

Située 10 rue Molière à Caen, cette résidence offre une superbe vue sur Caen. Equipée d'une rampe d'accès, d'un ascenseur et dotée d'un gardien, elle se situe à proximité de nombreux commerces et services : boulangerie, épicerie, banque, pharmacie, médecins etc.

L'appartement de 128 m² avec loggia de 25m² et cave saura vous séduire. Tandis que les espaces communs sont meublés, les chambres restent votre espace privatif. Le loyer de 320,07 € par personne comprend le loyer de base et une provision sur les charges locatives. Vous avez la possibilité de percevoir l'A.P.L.

Renseignements : 02.31.15.65.94 (service animation du CCAS)

